



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 4 décembre 2024

La séance est ouverte à 20h15 par [Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal](#).

L'appel nominal fait ressortir la présence de 37 conseillers, et 7 personnes excusées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 2 octobre 2024.

Adopté avec prise en compte de la remarque de Monsieur le Municipal Julien Catin.

3. Communication du bureau

Madame la Présidente annonce les prochaines séances du Conseil : 19 mars, 14 mai et 11 juin 2025. Elle lit ensuite la lettre de démission de Madame la Conseillère Loréane Holzer, laissant une place vacante pour l'alternative. Les membres sont invités à proposer un candidat au bureau.

Elle rappelle l'invitation à une enquête fédérale sur l'hostilité envers les parlementaires en Suisse, elle rappelle que cette participation est facultative.

Concernant la révision du règlement communal initié, il y a un an par l'ancien président Monsieur Nagloo, le bureau souhaite créer une commission ad hoc. Les présidents des groupements proposeront des membres lors de la prochaine séance.

Enfin, Madame la Présidente évoque le rôle de la commission des finances dans l'examen des préavis. Jusqu'à présent, elle doit être convoquée pour toute question d'emprunt. Pour simplifier, elle propose qu'elle ajoute un paragraphe au rapport de la commission ad hoc au lieu d'en rédiger un rapport distinct.

Monsieur le Conseiller Jean-Marc Ecuyer souligne un problème potentiel en cas de désaccord entre les commissions. La Présidente précise que dans ce cas, la commission des finances devra rédiger son propre rapport et qu'elle consultera la préfecture pour valider cette procédure.

Les communications de la Présidente prennent fin.



4. Préavis No 35-24 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2025, rapport de la Commission des Finances lu par [Madame Lucette Marsoni, Conseillère](#) qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

[Madame Aurélie Tulot, Syndique](#) remercie la commission des finances pour son rapport, qui apporte des précisions sur le budget 2025. Elle souligne que ce budget est équilibré, avec une perte de 7'707 francs sur un total de 10,5 millions, une différence minimale au vu des projections établies.

Ce résultat est principalement dû à la mise en œuvre de la nouvelle péréquation, qui modifie les contributions fiscales des communes. Elle génère plus de revenus, mais aussi des charges accrues, notamment pour la cohésion sociale et la facture policière. Cependant, ces variations résultent d'un changement du mode de calcul basé désormais sur le nombre d'habitants et non plus sur la force fiscale.

Grâce à cette réforme, la commune bénéficie d'une différence positive d'environ 600'000 francs : alors qu'elle devait auparavant payer 400'000 francs de péréquation, elle en perçoit désormais 200'000. Ces montants ont été utilisés pour ajuster les prévisions de rentrées d'impôts, réduisant les estimations de 300'000 francs pour les personnes physiques et de 100'000 pour les entreprises, en adéquation avec les chiffres des trois dernières années.

En conclusion, le budget présenté est équilibré, avec des dépenses maîtrisées et des entrées réalistes, permettant une marge d'autofinancement suffisante pour les projets à venir. Madame la Syndique se tient à disposition pour toute question.

[Monsieur Jean-Claude Guillemain, Conseiller](#), s'inquiète de l'augmentation annuelle de 50'000 francs de la facture d'épuration de la commune de Roche, alors que la population n'a pas connu de hausse significative. Il interroge la municipalité sur les mesures envisagées pour enrayer cette tendance, soulignant que le budget 2025 prévoit une dépense de 230'861 francs, légèrement inférieure aux comptes de 2023.

[Madame La Syndique](#) répond que la Municipalité a pris des mesures en réalisant divers prélèvements pour identifier la source de pollution accrue. Des analyses sont en cours pour déterminer si cette augmentation est due à une réelle hausse de pollution ou à une diminution du débit d'eau causée par la réparation de fuites. Elle précise que des discussions sont en cours avec les acteurs concernés afin d'établir des compensations financières pour les pollueurs identifiés. Les résultats de ces études permettront de définir des solutions durables pour limiter la hausse des coûts. Un suivi sur trois ans est prévu pour mesurer l'évolution de la situation. Monsieur Guillemain remercie Madame la Syndique pour ses précisions.

[La Présidente](#) demande s'il y a d'autres interventions. Personne ne se manifestant, le débat est clos et les conclusions du préavis sont rappelées.



Le Conseil communal de Roche

Vu	Le préavis N° 35/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2025
Oui	le rapport de la commission des Finances chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
Décide	D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025, qui présente les résultats suivants : Charges CHF 10'511'639.00 Revenus CHF 10'503'932.00 <u>Résultat (déficit présumé) CHF - 7'707.00</u>

Les conclusions du préavis 35/24 sont acceptées à l'unanimité.



5. Préavis No 36-24 relatif à une demande de crédit d'étude pour la réalisation du projet scolaire DUO en collaboration avec la Fondation Dr. Combe, rapport de la commission nommée lu par **Monsieur Olivier Delacrétaz, Conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Et

Le rapport de la Commission des Finances est lu par **Monsieur Antonio Cassella, Conseiller**, qui demande aussi d'accepter les conclusions de ce préavis, tel que présenté.

Madame La Syndique, remercie les deux commissions pour leurs rapports détaillés. Il est constaté que pour ce préavis, un emprunt n'était pas nécessaire. À l'avenir, des ajustements seront effectués pour éviter de convoquer la commission des finances inutilement.

Malgré la déception liée à l'abandon du premier projet après le retrait de la Fondation Verdeil, la Municipalité se réjouit de présenter un nouveau projet. Bien que le partenaire et la typologie du handicap aient légèrement changé, l'objectif principal demeure inchangé : créer une communauté scolaire inclusive favorisant l'échange entre enfants, enseignants et parents. Ce modèle vise à offrir une alternative adaptée aux besoins spécifiques des élèves tout en permettant leur intégration sociale.

D'un point de vue financier, le projet reste globalement similaire au précédent, à l'exception de l'augmentation de la TVA. Les coûts de construction seront précisés après la phase de concours et feront l'objet d'un nouveau préavis.

Concernant la propriété des terrains et la compétence du Conseil sur la validation d'un droit de superficie (DDP), la Municipalité confirme que pour la partie du Dr. Comb, ce droit sera soumis au Conseil pour validation via un préavis distinct.

La Municipalité reste à disposition pour toute question.

Monsieur Christoph Keller, Conseiller, salue la relance du projet d'école inclusive, soulignant l'importance de favoriser l'inclusion plutôt que l'exclusion. Il demande des précisions sur le coût estimé pour la commune, et s'interroge sur la propriété future des bâtiments, que ce soit la commune ou la fondation, ce qui aura un impact sur les frais de fonctionnement.

Madame Tulot, précise que la commune possédera une partie des bâtiments, une autre appartiendra à la Fondation Dr. Comb, et certains espaces seront partagés. Une convention définira ces modalités après le concours d'architecture.

L'UAPE relèvera de la commune, l'école spécialisée de la fondation, tandis que des espaces communs comme la salle polyvalente et la bibliothèque seront partagés.

Le coût pour la commune est estimé à environ 2 millions, mais reste à préciser après le concours et en fonction des prix du marché.

Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller, interroge sur la signification du point 3 des conclusions : "La Municipalité est autorisée à signer tous actes nécessités par les circonstances."



Madame La Syndique explique que cette mention est une recommandation de la préfecture. Elle précise que, bien que ce droit soit déjà accordé en début de législature, il est préférable de le rappeler dans chaque préavis pour assurer la transparence.

Monsieur Jean-Claude Guillemin, Conseiller, exprime son accord sur la nécessité d'un soutien social aux personnes en situation de handicap. Toutefois, il s'interroge sur la démarche adoptée, soulignant que généralement, ce sont les structures qui sollicitent les pouvoirs publics, et non l'inverse.

Il exprime également des réserves quant à l'impact financier du projet. Avec un coût estimé à 2 millions, il rappelle que ces fonds ne pourront pas être alloués à d'autres initiatives communales. Il insiste sur la nécessité d'une analyse approfondie pour bien définir les responsabilités financières entre la commune et la DGO, se déclarant quelque peu sceptique à ce sujet.

Madame la Syndique clarifie que la Municipalité n'a pas sollicité directement la DGO, mais a demandé à la Fondation Verdeil de trouver un partenaire fiable avec une garantie financière, ce qui aurait été difficile pour la commune seule. Concernant le financement, la construction d'une structure parascolaire était une obligation, car les modules actuels ne respectent plus les normes cantonales. L'investissement de 2 millions permet d'inclure des infrastructures supplémentaires comme une salle de rythmique, une salle polyvalente et une bibliothèque, ce qui ne serait pas possible avec un projet uniquement communal.

Des discussions sont en cours pour intégrer des infrastructures extérieures financées par la Fondation Dr. Comb. De plus, la rénovation des cuisines et vestiaires de la Rotzérane sera financée en partie grâce à la location des espaces, permettant un retour sur investissement.

La Municipalité souligne que le projet offre des bénéfices au-delà de l'inclusion.

La Présidente, Madame Line Seewer, déclare le débat clos et rappelle les conclusions soumises au vote.

Le Conseil communal de Roche	
Vu	Le préavis N° 36/2024 de la Municipalité au Conseil communal à la demande de crédit d'étude pour la réalisation du projet scolaire DUO en collaboration avec la Fondation Dr. Combe
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
Décide	<ol style="list-style-type: none">d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 243'901.00 TTC pour financer les études de faisabilité, l'organisation d'un concours en procédure ouverte et la préparation du projet lauréat jusqu'à la mise à l'enquête publiquede financer ce montant par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu.la Municipalité est autorisée à signer tous actes nécessités par les circonstances.
<u>Les conclusions du préavis 36/24 sont acceptées à la majorité avec 4 avis contraires et 1 abstention.</u>	



6. Communications de la Municipalité.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, informe des avancées concernant les dicastères de **Monsieur Chavannes**, excusé pour son absence. Concernant le préavis 28-24, elle annonce que l'éclairage du temple sera finalisé d'ici le 10 décembre. Elle évoque également l'installation en cours des décorations des Fêtes. Bien qu'elles puissent être améliorées, les contraintes d'approvisionnement ont limité les choix cette année. Cependant, des efforts seront faits pour renforcer l'ambiance festive dès l'an prochain.

La Municipalité reste attentive à toute suggestion pour ces aménagements.

7. Divers.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, interroge sur la fermeture prolongée du tea-room, notant qu'il s'agit de la deuxième tentative infructueuse en cinq ans. Il se demande si le loyer élevé pourrait être un obstacle à une installation durable.

Madame la Syndique explique que la gestion du tea-room relève de la Socyr, dont elle fait partie du Conseil d'administration. Le loyer est fixé en fonction de la surface du local et de la terrasse, ce qui le rend difficilement ajustable. La Socyr est consciente du problème et s'efforce de trouver un repreneur stable.

Elle souligne que la rentabilité d'un tea-room est un défi dans la région, comme l'illustrent des difficultés similaires dans d'autres communes environnantes. Actuellement, des discussions sont en cours avec de potentiels repreneurs pour assurer une solution pérenne.

Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller, évoque les fermetures successives des offices postaux et mentionne qu'un groupe de communes a adressé une lettre à la Poste à ce sujet. Bien que le nôtre ait fermé depuis longtemps, il interroge la Municipalité sur la possibilité d'impliquer les employés communaux pour assurer certaines prestations postales et rétablir un service minimal dans la commune.

Madame la Syndique indique que la Municipalité n'a jamais envisagé d'assurer un service postal en interne, faute de ressources suffisantes. Elle précise que la gestion des cartes CFF est déjà complexe et qu'assumer un office postal nécessiterait un recrutement, entraînant des coûts trop élevés. Cette option n'est donc pas envisageable pour la commune.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, souligne qu'un service postal représenterait une charge excessive, équivalente à un emploi à plein temps, ce qui est irréalisable pour la commune. Il rappelle que les horaires actuels sont déjà limités pour assurer un travail administratif efficace.

Madame la Présidente du Conseil, Line Seewer, annonce la suite de la séance et rappelle qu'un apéritif attend les participants au Carnotzet.

Avant de procéder au contre-appel, elle invite **Monsieur Claude Schneeberger**, huissier, et son épouse à s'avancer. Elle souligne son engagement et exprime sa gratitude pour son service, lui adressant ainsi qu'à son épouse des remerciements appuyés. Ils sont ensuite chaleureusement applaudis par l'assemblée.

Elle annonce ensuite officiellement la nomination de **Monsieur Olivier Dini** en tant que nouvel huissier, soulignant la confiance du Conseil en ses compétences et se réjouissant de cette future collaboration, tout en lui adressant ses vœux de succès. Elle invite ensuite à passer au contre-appel.



Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 22h37.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

La Présidente



La Secrétaire